

## Renseignements de la Direction de l'information légale et administrative

Le fil d'actualité de [service-public.fr](http://service-public.fr) - Windows Live Mail

Au 1 février 2016

### **Dossier social étudiant (DSE) : demande de bourse et de logement jusqu'au 31 mai 2016**

Les étudiants et les futurs étudiants ont jusqu'au 31 mai 2016 pour effectuer en ligne leur demande de bourse sur critères sociaux et/ou de logement en résidence universitaire en vue de la rentrée universitaire 2016.

### **Un auto-entrepreneur doit être un vrai auto-entrepreneur**

En matière d'assurance, il n'y a pas de spécificité pour un auto-entrepreneur : comme pour toute entreprise, il existe des assurances obligatoires et des assurances recommandées, en ce qui concerne la responsabilité civile professionnelle.

### **Un auto-entrepreneur doit-il être obligatoirement assuré ?**

L'employeur qui fait travailler ses anciens salariés sous le statut d'auto-entrepreneurs, dans des conditions qui les placent dans un lien de subordination juridique permanente à son égard, se rend coupable de travail dissimulé. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation le 15 décembre 2015.

### **Déclaration d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) avant le 1er mars**

Afin de justifier du respect de leur obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif (ou 2 % à Mayotte), les entreprises qui emploient au moins 20 salariés depuis 3 ans doivent chaque année effectuer une déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), auprès de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

### **Demandeurs d'emploi : généralisation de l'inscription en ligne le 1er mars 2016**

A partir du 1er mars 2016, tous les nouveaux chômeurs devront demander leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi par le biais du site web de Pôle emploi. Un arrêté a été publié en ce sens au Journal officiel du 17 janvier 2016.

### **Un employeur peut surveiller les communications internet de ses salariés**

Un employeur peut surveiller les messages émis par les salariés pendant leur temps de travail à partir de leur messagerie professionnelle à condition que cette surveillance reste limitée au contrôle de la réalisation des missions et du respect des règles de l'entreprise. C'est ce que vient de juger, dans un arrêt du 12 janvier 2016, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

### **Nouvelle aide à l'embauche pour les PME**

Une aide à l'embauche d'un salarié pour les entreprises de moins de 250 salariés est créée pour toute embauche ayant lieu entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016. Le montant de l'aide pour 2 ans est égal à 4 000 € maximum pour un même salarié.

